



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisation

CCN des Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (Brochure n° 3018)

Ensemble du personnel

Date d'effet: 1^{er} avril 2022

1/ Pour l'entreprise

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié

La cotisation « salarié » est répartie à hauteur de 50 % pour l'employeur et 50 % pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire.

Personne(s) couverte(s)	Régime conventionnel SOCLE	Formule MEDIUM (y compris régime SOCLE)	Formule FIRST (y compris régime SOCLE)
Salarié + enfant(s)			
Régime général	50,00 €	74,50 €	104,00 €
Régime Alsace-Moselle	33,00 €	56,10 €	85,80 €
Uniforme*			
Régime général	75,11 €	118,40 €	164,10 €
Régime Alsace-Moselle	52,80 €	94,10 €	139,20 €

La définition retenue pour la couverture des ayants droit est celle des Conditions Générales.

* La structure de tarifs « Uniforme » concerne le salarié, son (ou ses) enfant(s) ainsi que son conjoint.

2/ Pour le salarié

Adhésion individuelle et facultative en complément du régime conventionnel Socle pour le salarié et son ou ses enfants à charge

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire du salarié et s'ajoute au montant dû pour le régime conventionnel Socle.

Personne(s) couverte(s)	Renfort MEDIUM
Salariés + enfant(s)	
Régime général	33,40 €
Régime Alsace-Moselle	33,40 €

Adhésion individuelle et facultative pour couvrir le conjoint

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire du salarié.

Personne couverte	Régime conventionnel SOCLE	Formule MEDIUM* (y compris régime SOCLE)	Formule FIRST (y compris régime SOCLE)
Conjoint			
Régime général	43,50 €	56,10 €	74,50 €
Régime Alsace-Moselle	29,00 €	42,20 €	60,80 €

La définition retenue pour la couverture des ayants droit est celle des Conditions Générales.

*Uniquement dans le cadre d'une adhésion collective et obligatoire souscrite par l'entreprise.